

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 09 février 2023

Direction Générale des Services – N°01.01.2023.01

Objet : Délibération Cadre - Adhésion aux missions optionnelles du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime (CDG76) – Autorisation

Date de la convocation : 1^{er} février 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 24

PRESENTS :

MM.MARCHE Frédéric, BEAUOUSIN David, Mme DELACOUR Mélanie, M.BERTHOU Fabrice, Mmes HAMIDOU Hawa, COLOMBOTTI Monique, M.HOUNKPATI Jean-David, Mme OMONT Sylvie, MM. TARSIA Rosario, LEFEBVRE Philippe, Mme HOULIER Valérie, M. LEBALLEUR Frédéric, Mme EMERY Alexandra, MM. FAUCHE Stéphane, KIVATA Guy, Mme BALEM Sandrine, M.BOURREAU Marc, Mmes LEFEBVRE Laëtitia, LERICHE Evelyne.

POUVOIRS :

Mme TELLIEZ Fabienne a donné pouvoir à M. BEAUOUSIN David.
M. ARBI Rachid a donné pouvoir à Mme DELACOUR Mélanie.
Mme SALL Coumba a donné pouvoir à M. HOUNKPATI Jean-David.
M. DABO Infali a donné pouvoir à Mme OMONT Sylvie.
Mme PALMENTIER Corine a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.

ABSENTS:

M.SARR Yaya.
M.DEM Ibrahim.
Mme DEM Clélia.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BALEM Sandrine.

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- L'Article L452-47 du Code Général de la Fonction Publique.
- La Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifié.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération Cadre - Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime - Autorisation

Date de transmission de l'acte : 13/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 13/02/2023

Numéro de l'acte : 01-01-2023-01 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230209-01-01-2023-01-DE

Date de décision : 09/02/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

CONSIDERANT :

- Le besoin de la collectivité d'adhérer aux missions dites optionnelles afin d'obtenir un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des Collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Il lui revient également d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires.

Au-delà des missions obligatoires, le Centre de Gestion 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des Collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le Centre de Gestion 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la Collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la Collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative dans les conditions précisées par la convention-cadre.

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les éventuelles missions optionnelles proposées par le Centre de Gestion 76 et à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine professionnelle, formulaires de demande de missions, devis ...).

Pour copie conforme,
Cléon, le 09 février 2023
Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

